

# SYNODE D'HIVER 4 et 5 décembre 2012

## Point 12



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn

Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

## Création d'un fonds pour le financement d'installations solaires sur les bâtiments ecclésiastiques; décision

### Propositions:

1. Le Synode décide de créer un programme ecclésial d'encouragement de l'énergie solaire sous la forme d'un fonds.
2. Le Synode adopte un crédit annuel récurrent de 100 000 CHF pour les années 2013 à 2015 qui sera versé au fonds d'encouragement des installations solaires.
3. Le Synode charge le Conseil synodal d'édicter une ordonnance sur les subventions visant l'encouragement d'installations solaires.

### Situation initiale

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure soutiennent depuis plusieurs années la communauté COTE, Eglise et environnement, en sus des contributions qui sont versées par le biais de la KIKO; le montant supplémentaire était initialement de 30 000 CHF, pour passer à 40 000 CHF en 2011. En outre, des moyens financiers à hauteur de 15 000 CHF par an ont été mis à disposition pour la période 2011 à 2013 afin d'encourager un contrôle de l'efficacité énergétique des bâtiments ecclésiastiques.

Les événements tragiques survenus à Fukushima ont suscité de nombreux débats sur l'avenir énergétique de la Suisse, ce au niveau tant fédéral que cantonal. Dans ce contexte, le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure s'est prononcé sur la question, en adoptant, en décembre 2011, la résolution « Risque nucléaire à la centrale de Mühleberg, non merci » à l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne.

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont la plus grande Eglise réformée de Suisse. A ce titre, elles estiment de leur devoir de s'engager pour une nouvelle approche des questions énergétiques. C'est dans ce contexte que le Conseil synodal a chargé la communauté COTE, Eglises et environnement, d'élaborer un programme ecclésial d'encouragement de l'énergie solaire.

### Considérants

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure souhaitent clairement manifester leur engagement en faveur du développement de l'énergie solaire: les panneaux photovoltaïques sont bien visibles et peuvent être aménagés sur les toits aussi bien des églises que d'autres

bâtiments ecclésiastiques. Pour ce qui est des monuments dignes de protection, il semble que le Conseil-exécutif du canton de Berne soit en train d'examiner les conflits d'intérêts entre la protection des monuments et l'efficacité énergétique.

Explications relatives à l'aperçu en annexe:

- Après avoir soupesé les avantages et les inconvénients des différentes options en matière de promotion, c'est la solution de la contribution d'encouragement unique non remboursable qui s'est imposée.
- Un montant annuel de 100 000 CHF alloué pendant une durée limitée à trois ans permettra, selon les calculs, de soutenir 6 grandes installations ou 24 installations de taille moyenne.
- La communauté COTE, Eglise et environnement, est une organisation partenaire compétente dans ce domaine. Elle se tient à disposition pour examiner les demandes présentées par les paroisses et pour gérer les fonds destinés à l'encouragement du solaire.

Considérations financières:

Le crédit récurrent proposé représente un montant total de 300 000 CHF: une somme considérable, le Conseil synodal en est bien conscient. L'air du temps veut toutefois que les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure jouent un rôle actif dans le débat sur l'énergie. Ce montant n'était pas inscrit dans la planification financière initiale. Les fonds propres vont par conséquent diminuer plus rapidement que prévu durant les années 2013 à 2015, ce que le Conseil synodal estime acceptable au vu de l'importance de ce projet.

## Proposition

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure allouent un montant de *100 000 CHF par an de 2013 à 2015* au fonds d'encouragement de l'énergie solaire, à la charge du compte de fonctionnement. Cette somme, 300 000 CHF au total, est destinée à un «programme d'encouragement de l'énergie solaire» visant l'aménagement d'installations photovoltaïques dans les paroisses. Le programme s'adresse aux paroisses qui décident de poser des panneaux solaires raccordés au réseau de distribution d'électricité sur un bâtiment ecclésiastique situé dans la région synodale des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. *L'Eglise cantonale soutient la construction d'installations solaires par une contribution unique, exprimée en pour cent des frais d'investissement.*

Le soutien des installations photovoltaïques est indépendant de la rétribution du courant injecté à prix coûtant (RPC) versée par la Confédération ou d'autres programmes d'encouragement.

Le fonds d'encouragement est constitué pendant une *période limitée de trois ans (2013 – 2015)*. Le montant à disposition peut être alloué au-delà de cette période. Le programme d'encouragement prendra fin lorsque tous les moyens disponibles auront été versés.

Les dispositions détaillées concernant l'encouragement de l'énergie solaire seront arrêtées dans un règlement séparé.

Le Conseil synodal

Annexe: Aperçu du programme ecclésiastique d'encouragement de l'énergie solaire